Charte informatique provisoire du collège Jules Verne

1- Préambule

Cette charte a pour objet de définir les conditions d’utilisation du réseau informatique et d’Internet dans le cadre des activités du collège. La fourniture de services liés aux technologies de l’information et de la communication ne peut répondre qu’à un **objectif pédagogique et éducatif.**

Pour les mineurs, la signature de la Charte est subordonnée à l’accord des parents ou du représentant légal.

Les règles et obligations énoncées ci-dessous s’appliquent à tous les utilisateurs (élève, enseignant, personnel administratif ou technique) autorisés à utiliser les moyens et systèmes informatiques à usage pédagogique du Collège. Ces derniers comprennent notamment les réseaux, serveurs, et micro-ordinateurs des salles informatiques, d’enseignement, du C.D.I, de la permanence.

Chaque élève peut accéder aux ressources informatiques du collège pour réaliser des activités pédagogiques ou mener des recherches d’informations à but scolaire.

2- Accès au réseau informatique

L'accès au réseau se fera grâce à un identifiant et un mot de passe donnés par le collège en début d'année.

**Article 1 :** Chaque utilisateur s’engage à respecter les règles de la déontologie informatique et notamment à ne pas volontairement :

. masquer sa véritable identité ;

. s’approprier le mot de passe d’un autre utilisateur ;

. modifier ou détruire des informations ne lui appartenant pas (répertoires, logiciels, etc…) ;

. installer des logiciels ou en faire une copie ;

. accéder à des informations appartenant à d’autres utilisateurs sans leur autorisation ;

. utiliser des programmes destinés à contourner la sécurité ou modifier la configuration des machines ;

. effectuer des téléchargements illégaux.

**Article 2 :** Chaque utilisateur s’engage à prendre soin du matériel et des locaux informatiques mis à sa disposition. **Toute impression papier** sera soumise à l’autorisation donnée par un adulte.

3- Accès à Internet

**Article 1 :** L’usage d’Internet est réservé aux recherches documentaires dans le cadre d’objectifs pédagogiques ou du projet personnel de l’élève, c’est-à-dire fiches de cours, exercices en ligne, sujets et corrigés, orientation scolaire et professionnelle. L’accès en libre-service ou à des fins personnelles ou de loisirs est toléré sous réserve que la consultation se face **en présence d’un membre adulte** de la communauté éducative.

**Article 2 :** L’usage des outils de communication tels que la messagerie électronique est réservé à une utilisation pédagogique sous la responsabilité d’un adulte.

**Article 3 :** Chaque utilisateur doit respecter les règles juridiques : respect d’autrui, de la propriété intellectuelle, respect des valeurs humaines et sociales. Il est donc interdit de consulter ou de publier des documents :. à caractère diffamatoire, injurieux, obscène, raciste, xénophobe, homophobe, antisémite ; à caractère pédophile ou pornographique ; incitant aux crimes, aux délits et à la haine ;.à caractère commercial dans le but de vendre des substances ou objets illégaux.

En cas de non-respect de l’un des points de la présente charte, l’utilisateur s’expose aux poursuites disciplinaires et judiciaires (dépôt de plainte par victime) prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur. La présente charte s’inscrit dans le cadre des lois.

**4- Accès à l'Environnement numérique de travail (ENT)**

L'accès à l'ENT se fera grâce à un identifiant donné en arrivant au collège. Le mot de passe est choisi par les élèves. Cet ENT permettra aux élèves de consulter les informations du collège, consulter le cahier de texte et leur notes, envoyer et recevoir des messages aux professeurs via une messagerie interne.

**5- Respect du droit à l'image**

La mise en ligne sur le site de l'établissement ou tout autre site, de photos d'élèves, est soumise à l'autorisation des parents. En aucun cas ces image ne peuvent faire l'objet d'activités commerciales et être redistribuées. Une autorisation individuelle signée par es parents est obligatoire.

**6-Administrateurs**

Le site de l'établissement est administré par le webmestre sous la responsabilité du chef d'établissement.

Les administrateurs du réseau (enseignants de l’équipe pédagogique), gèrent la mise en place, l’évolution

et le fonctionnement des réseaux et son administration (comptes utilisateurs, droits, logiciels.).

Il ouvre les comptes aux utilisateurs. Il peut fermer un compte ou en limiter l’utilisation si l’utilisateur

enfreint l’une des règles énoncées ci-dessus.

Il informe, dans la mesure du possible, les utilisateurs de toute intervention susceptible de perturber ou d’interrompre l’utilisation habituelle des moyens informatiques.

L’administrateur peut être amené à examiner le contenu des espaces personnels (fichiers et sites visités). Les informations recueillies ne seront utilisées, dans le respect des règles de confidentialité prévues par la loi, qu’en vue d’assurer la sécurité du réseau, de pallier les incidents de fonctionnement ou, s’il y a lieu, de déterminer si un utilisateur ne respecte pas les termes de la présente charte et/ou du règlement intérieur. L’administrateur s’engage à respecter la confidentialité des contenus échangés en messagerie.

Le collège se réserve la possibilité de contrôler les sites visités au sein de l'établissement et de sanctionner l’accès à des sites illicites ou contraires aux valeurs de l’école.

-----------------------------------------------------------------------------------------------------------

Je soussigné(e) :

NOM : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

CLASSE \_\_\_\_\_\_

**Reconnais avoir pris connaissance de la charte Informatique et Internet du Collège et m’ engage à la respecter sous peine de voir appliquer les sanctions prévues.**

Je reconnais également avoir été informé que des dispositions techniques ont été prises (contrôle effectué lors des connexions, suivi de l’utilisation des différents postes, exemples : pages visitées, documents téléchargés, dates de consultation…) afin de vérifier que l’usage du réseau informatique est bien conforme aux règles indiquées dans la présente charte.

Date :

Signatures de l’élève et de son responsable légal :

(précédée de la mention « Lu et approuvé »)